



GUIDE DES PROCÉDURES D'URGENCE

RÉSIDENTS

LA CITÉ 
LE COLLÈGE D'ARTS APPLIQUÉS
ET DE TECHNOLOGIE

Table des matières

Chapitre I – Programme	3
Introduction	3
Plan d'intervention d'urgence (PIU)	3
Votre rôle – agir !	4
Lors d'un incident	4
Pour tout incident non urgent	4
Chapitre II – Procédures	5
Tout incident portant atteinte à la vie	5
Urgence médicale	6
Si vous avez besoin de soins médicaux immédiats	6
Si vous constatez que quelqu'un a besoin de soins médicaux immédiats	6
Consignes d'incendie	6
Suicide	7
Fumées ou vapeurs toxiques	8
Panne d'ascenseur	9
Si vous êtes coincé dans un ascenseur	9
Phénomènes naturels	9
Tremblement de terre	9
Inondation et fuite d'eau majeur	10
Intempéries	11
Chapitre III – Besoins spéciaux	12
Personnes ayant des besoins spéciaux	12
Comment aider une personne ayant des besoins spéciaux ?	12
NUMÉROS D'URGENCE	13
ANNEXE A - Aires de rassemblement	14
ANNEXE B - Plan de la Résidence + Sorties d'urgence	15

Chapitre I – Programme

Introduction

Ce guide vous présente un résumé du programme de gestion des urgences, notamment les procédures à suivre lors de divers types d'incidents.

Si vous avez des questions, communiquez avec la gestion de la Résidence au poste 5011.

Plan d'intervention d'urgence (PIU)

La Résidence du Collège La Cité considère que la santé et la sécurité des employés, des résidents et de son environnement est une priorité.

Les équipes d'urgence principales lors d'une intervention sont :

- **Les employés de la Résidence**

Les employés ont la responsabilité de suivre les mesures d'urgence mises en place pour les diverses situations.

- **L'équipe de Sécurité de la Résidence**

Les agents de Sécurité patrouillent la propriété de La Résidence et signalent toute urgence ou activité illicite.

- **L'équipe d'évacuation de bâtiment**

Une équipe est désignée à la Résidence et est responsable de coordonner l'évacuation, au besoin.

IL EST FORTEMENT RECOMMANDÉ QUE TOUTE PERSONNE AYANT DES BESOINS SPÉCIAUX PERMANENTS OU TEMPORAIRES S'IDENTIFIE ET COMMUNIQUE LEURS BESOINS À LA GESTION DE LA RÉSIDENCE.

Votre rôle – agir !

Comme membre du personnel ou résident, vous devez être prêt à agir en situation d'urgence. Afin de vérifier si vous êtes prêt à agir en cas d'urgence, posez-vous les questions suivantes :

Est-ce que je connais :

- Les emplacements des avertisseurs d'incendie les plus proches ?
- Au moins deux chemins à emprunter pour atteindre les sorties les plus proches ?
- Où se trouvent les points de rassemblement extérieurs (stationnements rouge et orange) ?
- L'adresse de la Résidence du Collège La Cité (400 Promenade Den Haag) ?
- Les procédures du présent guide ?

LORS D'UNE URGENCE N'UTILISEZ PAS VOTRE CELLULAIRE À MOINS DE POUVOIR
FOURNIR DE L'INFORMATION SUR L'INCIDENT AU 911.

Lors d'un incident

- N'hésitez pas à agir ;
- Agissez de façon calme et ordonnée ;
- Appliquez les procédures décrites dans ce guide ;
- Assurez votre protection personnelle et lorsque possible et que la situation est sécuritaire, prêtez main-forte aux autres ;
- Avisez le 911 et la Sécurité aussitôt que possible et sécuritaire ;
- Suivez les directives de la Résidence de La Cité, des agents d'évacuation et des services d'urgence externes.

Pour tout incident non urgent

- Avisez la Sécurité et la gestion de la Résidence ;

- Fournissez les renseignements suivants :
 - Nature de l'incident ;
 - Endroit de l'incident (étage, unité, pièce) ;
 - Votre nom et ceux des gens impliqués ;
 - Vos coordonnées afin de communiquer avec vous au besoin.

UTILISEZ VOTRE JUGEMENT DANS L'APPLICATION DES PROCÉDURES.

TOUJOURS AVISER LA SÉCURITÉ ET LA GESTION DE LA RÉSIDENCE DE TOUTE MENACE,
TOUTE SITUATION INHABITUELLE OU TOUT COMPORTEMENT ALARMANT. TOUS LES
RENSEIGNEMENTS FOURNIS DEMEURENT CONFIDENTIELS.

Chapitre II – Procédures

Tout incident portant atteinte à la vie

1. Actions immédiates
 - Avisez le 911
 - Fournissez les renseignements suivants :
 - Nature de l'incident ;
 - Endroit de l'incident (étage, unité, pièce) ;
 - Votre nom ;
 - Numéro de téléphone d'où vous appelez.
2. Avisez la Sécurité et la gestion de la Résidence
 - Avertissez la Sécurité du Collège (poste 3000) et la gestion de la Résidence (poste 5011)
 - Fournissez les renseignements suivants :
 - Nature de l'incident ;
 - Endroit de l'incident (étage, unité, pièce) ;
 - Votre nom ;

Numéro de téléphone d'où vous appelez.

3. Rendez-vous à la Réception pour tout appui ou suivi nécessaire.

Urgence médicale

La clinique médicale CSanté du Collège La Cité offre divers services pendant l'année scolaire, tels que :

- Des soins infirmiers ;
- Une équipe de médecins sur place ;
- Deux secouristes.

Si vous avez besoin de soins médicaux immédiats

1. Actions immédiates

- Si possible, avisez une personne qui se trouve dans votre entourage immédiat.
- Avisez le 911.
- Avisez la Sécurité du Collège (poste 3000) et la gestion de la Résidence (poste 5011).

Si vous constatez que quelqu'un a besoin de soins médicaux immédiats

1. Actions immédiates

- Avisez le 911.
- Avisez la Sécurité du Collège (poste 3000) et la gestion de la Résidence (poste 5011).

Consignes d'incendie

1. Actions immédiates – Si vous découvrez un incendie

- Quittez immédiatement le lieu de l'incendie ;
- Fermez toutes les portes derrière vous ;
- Déclenchez l'avertisseur d'incendie aussitôt que possible ;
- Évacuez calmement l'édifice en utilisant la sortie de secours la plus proche et accessible. **N'utilisez pas les ascenseurs ;**

- Dirigez-vous vers les aires de rassemblement préalablement désignées à cette fin (stationnements rouge et orange) ;
- Une fois que vous avez quitté l'édifice, n'y retournez pas tant que vous n'avez pas reçu l'autorisation d'un responsable des services des incendies.

2. Timbre sonore (niveau ALARME)

- Suivez les instructions des agents d'évacuation ;
- Évacuez la Résidence en utilisant la sortie de secours la plus proche et disponible ou en suivant les instructions des agents d'évacuation ;
- Dirigez-vous vers les aires de rassemblement préalablement désignées à cette fin (stationnements rouge et orange) ;
- Les personnes à mobilité réduite seront évacuées par les agents(es) d'évacuation avec l'aide de bénévoles ou par le service des incendies.

3. Impossibilité d'évacuation

- Placez des linges, préférablement mouillés, autour des fentes de la porte et au bas de celle-ci pour empêcher la fumée de pénétrer dans la pièce ;
- Fermez le plus de portes possibles entre vous et l'incendie ;
- Si la fumée pénètre dans la pièce, tenez-vous le plus près possible du sol, respirez superficiellement par le nez et utilisez un mouchoir ou un linge comme filtre pour la bouche et le nez ;
- Au besoin, attirez l'attention à une fenêtre, mais ne la brisez pas à moins que ce soit absolument nécessaire.

Suicide

Le suicide est avant tout un problème humain, un acte extrême dont la violence et le désespoir dérangeant, interpellent et questionnent.

Il existe différents centres de prévention du suicide. Ces centres de détresse sont là pour aider la personne qui a besoin de réconfort, d'aide et d'appui.

1. Actions immédiates

- Restez calme et écoutez l'information qui vous est transmise ;

- Encouragez la personne à communiquer avec un Centre de détresse ou le 911.
- Avisez la Direction de la Résidence, mais toujours respecter la vie privée de la personne et garder la confidentialité des informations collectées.

Fumées ou vapeurs toxiques

1. Actions immédiates

- Si vous constatez des odeurs inhabituelles, avisez la Sécurité du Collège (poste 3000) et la gestion de la Résidence (poste 5011) ;
- Si une ou plusieurs personnes dans votre entourage immédiat présentent des malaises (p. ex. maux de tête, nausées ou sensation de brûlure aux yeux), évacuez le secteur immédiatement ;
- Si la situation semble porter atteinte à la vie (p. ex. difficulté à respirer, personnes sans connaissance), déclenchez l'avertisseur d'incendie le plus proche pour alerter les autres occupants.

2. Évacuation

- Évacuez l'immeuble ;
- Si possible, faites face au vent afin de diminuer tout risque de contamination ;
- Ne portez pas vos mains au visage pour éviter la contamination par les yeux, le nez ou la bouche ;
- Lavez-vous les mains ;
- Si possible, demandez aux personnes d'enlever délicatement leurs vêtements contaminés et de les déposer par terre. S'ils doivent enlever un chandail ou vêtement du genre, il faut éviter de le passer par-dessus la tête. En pareil cas, coupez le vêtement ou mouillez-le ;
- Avisez la Sécurité du Collège (poste 3000) et la gestion de la Résidence (poste 5011) ;
- Attendez l'arrivée des secours.

LES FUMÉES OU VAPEURS NOCIVES PEUVENT ÊTRE INODORES OU INVISIBLES.

Panne d'ascenseur

Si vous êtes coincé dans un ascenseur

1. Actions immédiates

- Appuyez sur le bouton d'ouverture de la porte encore une fois ;
- Si les portes refusent toujours de s'ouvrir, appuyez sur le bouton d'urgence ;
- N'essayez pas de forcer les portes, attendez l'arrivée des secours.

Phénomènes naturels

Les phénomènes naturels incluent les tremblements de terre, les inondations, les intempéries, mais n'excluent pas tout autre phénomène naturel.

Ces phénomènes naturels ne donnent pas de signal ou de préavis. La planification pour répondre à ces phénomènes sera minimale car personne ne peut prédire l'ampleur et l'envergure de la situation. Dans toute situation semblable, la Direction ou la Sécurité va communiquer avec les ressources impliquées dans les mesures d'urgence.

À partir de ce moment, une décision éclairée sera prise afin d'assurer la protection des résidents. Toutefois, il est nécessaire de développer différents scénarios de mesure d'urgence.

Tremblement de terre

Ce phénomène engendre une possibilité de chute de matériel ou tout autre objet. Il peut affecter les conduits d'eau et de gaz, ce qui peut entraîner une synergie d'événements catastrophiques. Les aires ouvertes à l'extérieur, loin des édifices sont les endroits les plus sécuritaires.

Si vous êtes à l'intérieur :

- Les mots d'ordre : **se baisser, s'abriter et s'agripper !**
- Abritez-vous sous une table ou un bureau ou tenez-vous contre un mur intérieur; restez loin des fenêtres et des objets qui pourraient vous blesser en tombant.
- Essayez de vous accrocher au meuble ou à l'objet qui vous sert d'abri.
- Couvrez-vous le plus possible la tête, la nuque et le torse.

- Si vous êtes en fauteuil roulant, verrouillez les roues et baissez-vous le plus possible.
- Ne restez pas dans l'embrasure d'une porte.
- Ne quittez pas l'immeuble avant qu'il ne soit sécuritaire de le faire; après le séisme, attendez plusieurs minutes puis évaluez les lieux pour déterminer si vous pouvez quitter l'endroit en toute sécurité.
- Sortez de l'immeuble avec prudence et évitez les sources de risque (tuiles de plafond ou luminaires tombés au sol, verre brisé ou dommages structuraux majeurs).
- Ne prenez pas l'ascenseur.
- Ne déclenchez pas l'alarme d'incendie à moins qu'il y ait effectivement un incendie, car le mouvement d'évacuation risque d'exposer inutilement les gens à des dangers.
- N'utilisez pas de téléphone fixe ou de cellulaire, sauf pour rapporter une situation d'urgence ou des blessures.
- Attendez les instructions des représentants officiels du Collège La Cité ou d'autres intervenants d'urgence.

Si vous êtes à l'extérieur :

- Restez dehors.
- Éloignez-vous des immeubles, des arbres et des lignes électriques.
- Évitez les sources de risque.

Inondation et fuite d'eau majeure

Le risque d'inondation dans ce secteur est minime mais c'est une possibilité qu'il ne faut pas négliger.

En cas de fuite d'eau majeure :

- Avertissez la Sécurité du Collège (poste 3000) et la gestion de la Résidence (poste 5011) immédiatement de toute fuite d'eau majeure.
- S'il est sécuritaire de le faire, placez loin de l'eau les choses qui risquent de se faire abîmer davantage.
- Si vous êtes à l'intérieur et si c'est possible, éteignez et débranchez tout l'équipement électrique; le service des immeubles coupera le courant si nécessaire.

En cas d'inondation :

- Allez plus haut ou quittez les lieux.
- Si vous êtes dehors, tenez-vous loin des eaux de crue et allez dans un lieu plus élevé.
- Soyez prudent ; l'eau peut être contaminée par de l'huile, de l'essence, des rejets d'égout, ou être électriquement chargée.
- Restez loin de l'eau en mouvement ; à peine 15 cm d'eau suffisent pour vous faire perdre pied.
- Suivez les instructions des intervenants d'urgence.

*En cas de fuite mineure ne risquant pas de causer de dommages (robinet qui fuit, toilette qui coule, etc.), composez le 5011 à partir d'un téléphone dans la Résidence.

Intempéries

On peut généralement prédire les mauvaises conditions atmosphériques susceptibles de s'abattre sur la région d'Ottawa (neige abondante, pluie verglaçante, temps froid, orages, etc.). Les décisions concernant les mesures à prendre dépendront de l'intensité et de la durée prévue de ces conditions climatiques. L'information sera communiquée en temps opportun par les voies de communication habituelles de la Résidence (courriels, texto, etc.). Certains phénomènes météorologiques extrêmes, cependant, peuvent être soudains et inattendus.

En cas de tornade :

- Cessez prudemment ce que vous êtes en train de faire.
- Que vous soyez à pied ou en voiture, ne tentez pas de fuir la tornade.
- Si vous êtes à l'extérieur, dirigez-vous vers l'édifice le plus proche en évitant d'être frappé par des débris.
- Si vous le pouvez, allez au sous-sol de l'immeuble; s'il n'y a pas de sous-sol, allez à l'étage le plus bas, dans une pièce située au centre de l'immeuble, et placez-vous au centre de la pièce.
- Si possible, abritez-vous sous un meuble résistant (table, pupitre, etc.) au centre de la pièce.
- Ne vous réfugiez pas dans un ascenseur.
- Tenez-vous loin des coins de l'immeuble, des fenêtres, des portes et des murs extérieurs.

- Protégez-vous la tête et le cou avec vos bras et vos mains.
- S'il n'y a pas d'édifice à proximité, allongez-vous sur le sol; protégez-vous la tête et le cou avec vos bras et vos mains.
- Si vous êtes en fauteuil roulant, verrouillez les roues et baissez-vous le plus possible.
- Restez sur place jusqu'à ce que la tornade se soit éloignée ou que des intervenants d'urgence vous indiquent qu'il n'y a plus de danger.
- Suivez toutes les instructions des intervenants d'urgence.

Chapitre III – Besoins spéciaux

Personnes ayant des besoins spéciaux

Il est souhaitable et fortement recommandé que toutes les personnes ayant des besoins spéciaux s'identifient auprès de l'équipe de gestion de la Résidence.

Comment aider une personne ayant des besoins spéciaux ?

Souvenez-vous :

- Certaines limitations sont plus évidentes que d'autres ;
- Certaines limitations sont accompagnées de difficultés d'élocution et/ou de communication (p. ex. la personne avec une limitation doit lire les lèvres).

Pour en savoir plus, visitez :

<https://www.preparez-vous.gc.ca/>

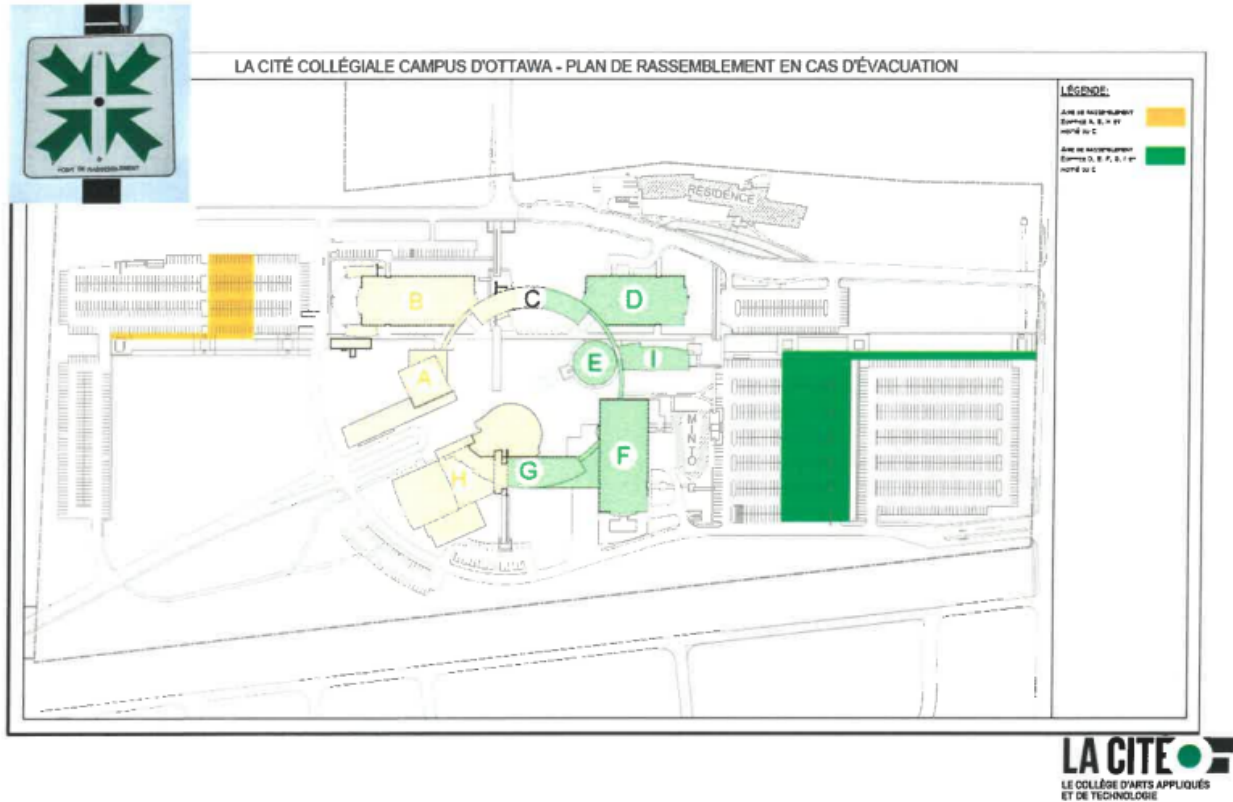
<https://www.ontario.ca/page/emergency-management>

NUMÉROS D'URGENCE

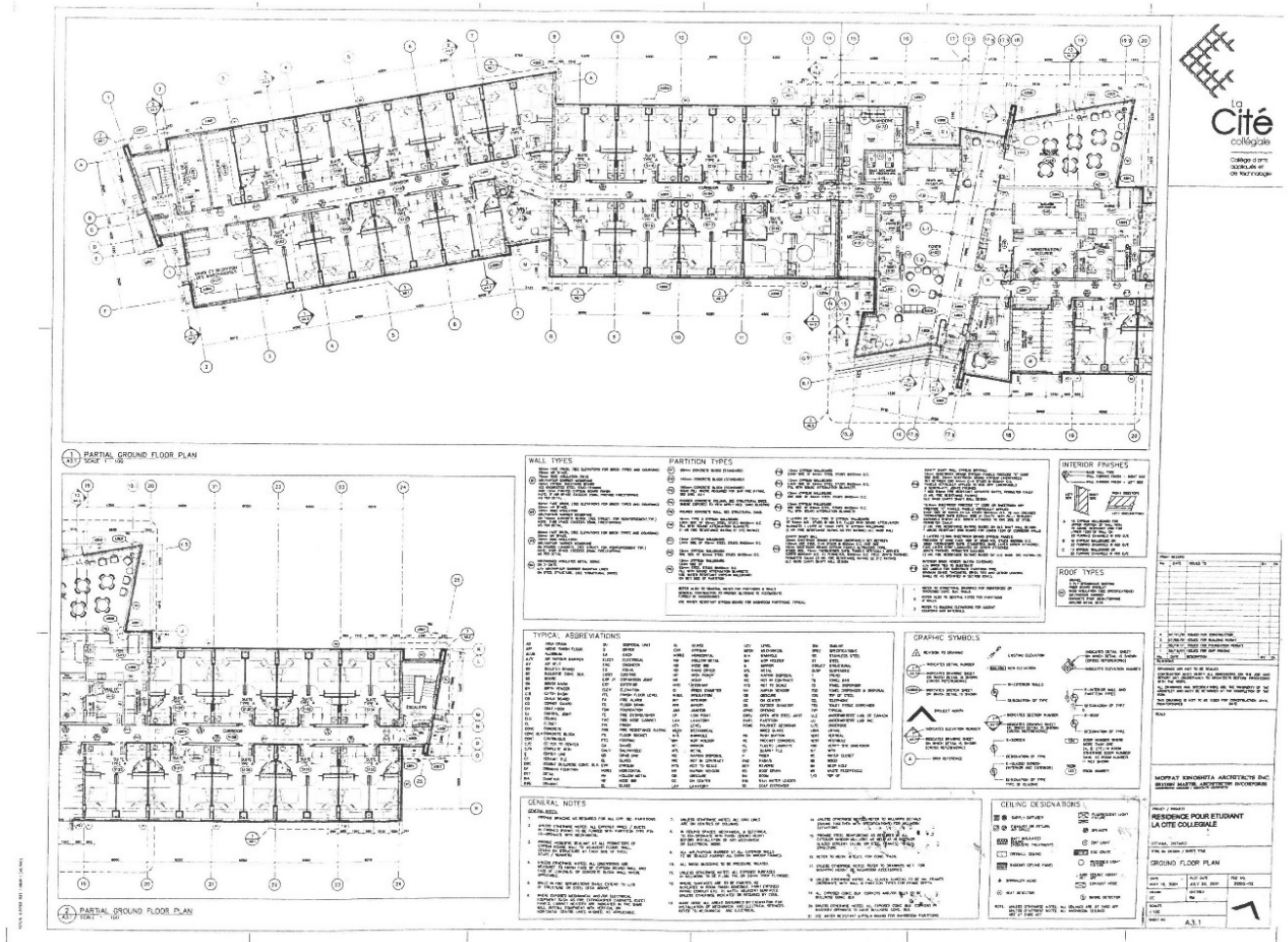
L'urgence de l'Hôpital Monfort.....	(613) 748-4908
La Réception de l'Hôpital Monfort	(613) 746-4621
Télésanté Ontario.....	1-866-797-0000
Centre Anti-poison.....	1-800-268-9017
Drogue / alcool / problème de jeux.....	1-800-565-8603
Aide-morale Ottawa et région.....	(613) 252-5277
Jeunesse j'Écoute.....	1-800-668-6868
Fem'aide.....	1-877-336-2433
Victime d'agression sexuelle.....	(613) 789-8096
Crise / prévention suicide.....	(613) 722-6914
Service de police d'Ottawa.....	(613) 236-1222
Service des incendies d'Ottawa – Caserne 51.....	(613) 232-1551
Service paramédic d'Ottawa.....	911

ANNEXE A - Aires de rassemblement

Les aires de rassemblement - Ottawa



ANNEXE B - Plan de la Résidence + Sorties d'urgence





400, promenade Den Haag

Ottawa (Ontario) K1K 4W8

Téléphone : (613) 742-3414

Courriel : residence@lacitec.on.ca

www.residencelacite.ca

Facebook : ResidenceLaCite

Instagram : @larezottawa

Leader francophone en éducation La Cité est le collège de la réussite.